



Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 33	Absent(s) excusé(s) : 18	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 6
---	-----------------------------	--------------------------	-----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 18 septembre 2024

Vote(s) pour : 39
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Mardi 24 septembre 2024,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2024-09-24-BD-74 :

Versement de subventions - programmation du Contrat local de santé de l'Eurométropole de Metz 2024.

Rapporteur : Monsieur Geoffrey SCHUTZ

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 13 décembre 2021 approuvant le Contrat local de santé de Metz Métropole signé par les partenaires le 30 juin 2022,

VU le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 précisant l'obligation des associations bénéficiaires de subventions publiques de souscrire au contrat d'engagement républicain,

VU le budget primitif 2024,

CONSIDERANT l'intérêt public des projets proposés en faveur des habitants dans les domaines de la prévention et promotion de la santé,

DECIDE de participer au financement des actions de cohésion sociale pour une dépense totale de 25 000 €, non soumise à la TVA :

Centre socio-culturel Gilbert JANSEM	Programme annuel d'actions santé « Agir pour la santé et le bien-être de chacun »	6 100 €
Réseau de Santé Metz arrondissement	Prévention santé dans les établissements scolaires du territoire de la métropole de Metz	5 900 €
Promotion Santé Grand Est	Le bien-être à l'école des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de Moselle	8 000 €

Médecins du Monde	Coordination locale de l'accompagnement médico-psycho-social des publics en situation de précarité	5 000 €
--------------------------	--	---------

DECIDE que les subventions seront versées en une seule fois dès notification de la délibération et réception des RIB des porteurs.

Les justificatifs suivants :


- rapport d'activité de la structure,
- bilan financier de l'exercice concerné avec ses annexes,
- rapport des commissaires aux comptes,

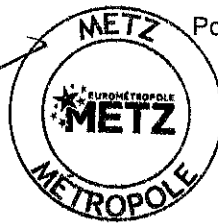
devront être communiqués dans un délai de 6 mois après la date de mise en œuvre de l'action. A défaut de communication des justificatifs ou d'utilisation de la subvention, le remboursement de celle-ci sera exigé.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la présente.

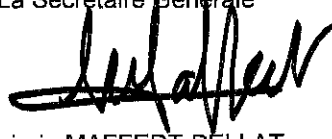
Metz, le 25 septembre 2024

Le Secrétaire de séance


Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT

Programmation Contrat local de santé 2024

Porteur de projet	Intitulé de l'action	Description	Nombre de bénéficiaires attendus	Budget global	Montant attribué	Montant attribué en N-1
Centre socio-culturel Gilbert Janssem	Programme annuel d'actions santé "Agir pour la santé et le bien-être de chacun"	<p>Un programme annuel pour répondre à 3 objectifs : Renforcer la prévention précoce et l'éducation pour la santé à tous les âges de la vie et tout au long des parcours de vie ; Améliorer le bien-être global des habitants et la qualité de vie des populations vulnérables ; Promouvoir l'intégration sociale, l'autonomie et le pouvoir d'agir tout au long des parcours de vie et le vieillissement en bonne santé.</p> <p>Le programme se décline en 5 projets complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Prévention précoce et parentalité Ateliers seniors "bien vieillir" Parcours de santé et activité physique adaptée Prévention des cancers Compétences psychosociales chez les personnes vulnérables 	550 personnes	80 090 €	6 100 €	/
Réseau de Santé Metz arrondissement	Prévention santé dans les établissements scolaires de la métropole de Metz	<p>A partir des besoins relevés par les infirmières scolaires et les enseignants, l'association interviendra par des cycles de 3 ateliers collectifs par classe sur les sujets en lien avec la nutrition et le bien-être psychique, adaptés à l'âge et aux préoccupations des élèves. Des ressources pédagogiques seront remises aux enseignants et infirmières scolaires pour poursuivre l'accompagnement des élèves</p> <p>Pour la rentrée scolaire 2024/2025 : 3 collèges intéressés pour un total de 50 ateliers de 2h sur l'année scolaire.</p>	500 élèves	17 500 €	5 900 €	/
Promotion Santé Grand Est	Le bien-être à l'école des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de Moselle	<p>Renforcer les compétences psychosociales des élèves dans les écoles élémentaires sélectionnées avec l'appui de l'Education Nationale (cycles 2 et 3) : cycle de 7 séances par classe.</p> <p>Renforcer les connaissances et les compétences des professionnels des écoles sélectionnées en matière de développement des compétences psychosociales : 3 formations proposées de 2 jours.</p> <p>Intégrer des modifications politiques ou organisationnelles en lien avec les compétences psychosociales dans les écoles volontaires ; mise en place d'un diagnostic pour identifier les stratégies à mettre en place ou renforcer pour favoriser le renforcement des compétences psychosociales des élèves.</p>	26 classes (12 écoles)	300 360 €	8 000 €	/
Médecins du Monde	Coordination locale de l'accompagnement médico-psycho-sociale des publics en situation de précarité	<p>Projet de coordination et de maillage territorial entre professionnels de santé, du médico-social et du social pour : une prise en charge globale de la personne ; faciliter une démarche de médiation en santé ; faciliter l'autonomie des personnes dans leur parcours de soins et leur accès à l'ensemble des droits sociaux. Avec un accueil inconditionnel en centre-ville de Metz.</p>	600 à 800 bénéficiaires	163 000 €	5 000 €	5 000 €

Résumé de l'acte

057-200039865-20240924-2024-09-DB74-DE

Numéro de l'acte : 2024-09-DB74
Date de décision : mardi 24 septembre 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : Versement de subventions - programmation du
Contrat local de santé de l'Eurométropole de Metz
2024
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 29/09/2024
Numéro AR : 057-200039865-20240924-2024-09-DB74-DE
Document principal : 99_DE-74.pdf

Historique :

26/09/24 17:20	En cours de création	
26/09/24 17:22	En préparation	Catherine DELLES
29/09/24 09:30	Reçu	Catherine DELLES
29/09/24 09:30	En cours de transmission	
29/09/24 09:34	Transmis en Préfecture	
29/09/24 09:43	Accusé de réception reçu	